

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

DMF

Date de révision: 26.06.2023

Code du produit: SOL-004

Page 1 de 16

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

DMF

Autres désignations commerciales

Diméthylformamide (Peptide Grade)

N,N-Diméthylformamide

N,N-Diméthylmethanamide

Numéro d'Enregistrement 01-2119475605-32-XXXX

REACH:

N° CAS: 68-12-2

N° Index: 616-001-00-X

N° CE: 200-679-5

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Fabrication de la substance. Produit chimique de laboratoire.

Recherche scientifique et développement.

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

Limites d'utilisation: Substance pharmaceutique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Iris Biotech GmbH
Rue: Adalbert-Zoellner-Straße 1
Lieu: D-95615 Marktredwitz, Germany
Boîte postale: 568
D-95605 Marktredwitz, Germany

Téléphone: +49 9231 97121 0 Téléfax: +49 9231 97121 99

e-mail: info@iris-biotech.de

Interlocuteur: Compliance Department Téléphone: +49 9231 97121 0

e-mail: sds@iris-biotech.de

Internet: www.iris-biotech.de

Service responsable: Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49 (0)89 19240 (CENTRE ANTIPOISON München: 24 h)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 3; H226

Repr. 1B; H360D

Acute Tox. 4; H332

Acute Tox. 4; H312

Eye Irrit. 2; H319

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Mention** Danger**d'avertissement:**

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

DMF

Date de révision: 26.06.2023

Code du produit: SOL-004

Page 2 de 16

Pictogrammes:**Mentions de danger**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H312+H332	Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H360D	Peut nuire au fœtus.

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P241	Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Étiquetage particulier de certains mélanges

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Conseils supplémentaires

Attention - Substance non encore testée complètement.
Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml**Mention** Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H360D

Conseils de prudence

P280-P308+P313

2.3. Autres dangers

Cette substance / mélange ne contient pas ces composants, à des concentrations de 0,1% ou plus, soit en tant que substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistantes et très bioaccumulables (vPvB) sont classés.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substances****Caractérisation chimique**

N,N-Diméthylformamide

Formule: C3H7NO

Poids moléculaire: 73,10 g/mol

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

DMF

Date de révision: 26.06.2023

Code du produit: SOL-004

Page 3 de 16

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
68-12-2	N,N-diméthylformamide; diméthylformamide			<= 100 %
	200-679-5	616-001-00-X	01-2119475605-32-XXXX	
	Flam. Liq. 3, Repr. 1B, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2; H226 H360D H332 H312 H319			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité	
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA			
68-12-2	200-679-5	N,N-diméthylformamide; diméthylformamide	<= 100 %	
	par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: ATE = 1100 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3010 mg/kg			

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire
Consultez un docteur.

Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés. Traitement médical nécessaire. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Consultez un docteur.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Après ingestion

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.

Provoquer un vomissement si la victime est consciente.

Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Cf. chapitre 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

DMF

Date de révision: 26.06.2023

Code du produit: SOL-004

Page 4 de 16

Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO₂), Mousse, Poudre d'extinction. Jet d'eau en aspersion. mousse résistante à l'alcool. Extincteur à sec. Sable.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone (CO). Oxydes nitriques (NO_x). Formaldéhyde

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel. Assurer une aération suffisante. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Utiliser un équipement de protection individuel

En cas d'incendie: évacuer la zone.

Pour les non-secouristes

Colmater les bouches de canalisations.

S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles).

Pour les secouristes

Colmater les bouches de canalisations.

Si possible sans prendre des risques, arrêter les fuites et collecter le matériau épandu accidentellement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Risque d'explosion.

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Colmater les bouches de canalisations.

Si possible sans prendre des risques, arrêter les fuites et collecter le matériau épandu accidentellement.

Pour le nettoyage

Liant universel/ Agent liant: Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.

Bien nettoyer les surfaces contaminées.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

DMF

Date de révision: 26.06.2023

Code du produit: SOL-004

Page 5 de 16

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13 Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Assurer une aération suffisante.

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ensure that eyewash facilities and safety showers are close to the workplace.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Assurer une aération suffisante.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Manipuler et stocker le contenu sous gaz inerte. Protéger de l'humidité. Protéger des radiations solaires directes.

Les emballages entamés soigneusement et conservés en position verticale pour éviter les fuites.

température de stockage: à température ambiante

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

En dehors de celles mentionnées à la section 1.2 a pas d'autres utilisations spécifiques sont fournis.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

DMF

Date de révision: 26.06.2023

Code du produit: SOL-004

Page 6 de 16

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
68-12-2	N,N-Diméthylformamide	5	15		VME (8 h)	
		10	30		VLE (15 min)	

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
68-12-2	N,N-Diméthylformamide	N-Méthylformamide (/g créatinine)	40 mg/g	Urine	en fin de poste

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
68-12-2	N,N-diméthylformamide; diméthylformamide			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	6 mg/m ³
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	30 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	15 mg/m ³
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	30 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	1,1 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, aigu	dermique	systémique	26,3 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	1,1 mg/m ³
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	30 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	15 mg/m ³
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	30 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	1,98 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, aigu	dermique	systémique	15,8 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,16 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, aigu	par voie orale	systémique	5,94 mg/kg p.c./jour

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
68-12-2	N,N-diméthylformamide; diméthylformamide	
	Milieu environnemental	
	Eau douce	30 mg/l
	Eau douce (rejets discontinus)	30 mg/l
	Eau de mer	3 mg/l
	Sédiment d'eau douce	111 mg/kg
	Sédiment marin	11,1 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	44 mg/l
	Sol	56,97 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

DMF

Date de révision: 26.06.2023

Code du produit: SOL-004

Page 7 de 16

**Contrôles techniques appropriés**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les poussières. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Lunettes de sécurité à protection intégrale. Ecran de protection (20 cm minimum). Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU).

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Porter des gants appropriés.

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (i.e. sans toucher la surface extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et Sécher les mains. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Quand l'évaluation des risques montre que le port d'appareils respiratoires est approprié, utiliser un masque facial total avec cartouche polyvalente (US) ou de type ABEK (EN 14387). Si le masque est le seul moyen de protection utiliser un appareil respiratoire autonome à écran facial total. Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

Protection contre les risques thermiques

Aucune donnée disponible

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	Amines; Seuil olfactif: 0,329 ppm
Seuil olfactif:	non déterminé

Testé selon la méthode

Point de fusion/point de congélation:

-61 °C

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

DMF

Date de révision: 26.06.2023

Code du produit: SOL-004

Page 8 de 16

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	153 °C
Inflammabilité:	non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:	2,2 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	16 vol. %
Point d'éclair:	58 °C
Température d'auto-inflammation:	440 °C
Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur (à 20 °C):	7 200 g/l
Viscosité cinématique:	non déterminé
Hydrosolubilité:	complètement miscible
Solubilité dans d'autres solvants	non déterminé
La vitesse de dissolution:	non déterminé
Coefficient de partage n-octanol/eau:	log Pow: -0,85
La stabilité de la dispersion:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur:	3,60 hPa
(à 20 °C)	
Pression de vapeur:	5,16 hPa
(à 25 °C)	
Densité:	0,95 g/cm ³
Densité relative:	Aucune donnée disponible
Densité apparente:	non applicable (liquide)
Densité de vapeur relative:	2,52 (Air = 1)
Caractéristiques des particules:	non applicable (liquide)

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

Combustion entretenue:

Combustion auto-entretenue

Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

non déterminé

Teneur en solvant:

100,00 %

Teneur en corps solides:

non applicable

Point d'écoulement:

Aucune donnée disponible

Viscosité dynamique:

0,802 mPa·s

(à 20 °C)

Durée d'écoulement:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Inflammable.

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Vive réaction avec:

Métaux alcalins.

Agent réducteur

DMF

Date de révision: 26.06.2023

Code du produit: SOL-004

Page 9 de 16

Triethylaluminium
 Nitrate
 Halocarbure.
 Isocyanate
 Agent oxydant
 Phosphore oxydes.
 Tin
 Agents oxydants, fortes.
 Gomme.
 Alliages de cuivre

Risque d'explosion en cas de:

Azide
 Brome
 Chlore
 Chrom(VI)-oxid
 Chlorate de potassium Halocarbure.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.
 Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Protéger de l'humidité.
 Conserver à l'écart de la chaleur.
 Protéger des radiations solaires directes.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants, fortes.
 Alcalies (bases), concentré

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.
 En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone (CO). Oxydes nitriques (NO_x). Formaldéhyde

Information supplémentaire

En cas d'incendie: Voir le chapitre 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008
Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée disponible

Toxicité aiguë

Nocif par contact cutané.

Nocif par inhalation.

Classé conformément au règlement (UE) 1272/2008, annexe VI (tableau 3.1 / 3.2).

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
68-12-2	N,N-diméthylformamide; diméthylformamide				
	orale	DL50 mg/kg	3010 Rat	also cited in OECD SIDS Dimethylformamid	OECD Guideline 401
	cutanée	ATE mg/kg	1100		
	inhalation vapeur	ATE	11 mg/l		
	inhalation poussières/brouillard	ATE	1,5 mg/l		

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

DMF

Date de révision: 26.06.2023

Code du produit: SOL-004

Page 10 de 16

Irritation et corrosivité

Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Peau - lapin.

Résultat: aucune irritation de la peau - 20 h
(ECHA)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Contact avec les yeux - Lapin

Résultat: Irritant pour les yeux.

OCDE 405

Classé conformément au règlement (UE) 1272/2008, annexe VI (tableau 3.1 / 3.2).

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Local lymph node assay (LLNA) - Souris.

Résultat: négatif

Méthode: OCDE 406

Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Peut nuire au fœtus. (N,N-diméthylformamide; diméthylformamide)

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Test d'Ames

Salmonella typhimurium

Résultat: négatif

OCDE 471 (Test Ames)

(ECHA)

Toxique pour le développement/effets tératogènes :

Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Toxicité à dose répétée: Rat - masculin + féminin - par voie orale - 28 d: NOAEL: 238 mg/kg - LOAEL: 475 mg/kg - OCDE 407 - Toxicité orale subaiguë

Information supplémentaire référentes à des preuves

Toxicité à dose répétée:

Rat, masculin/ féminin

oral

28 d

NOAEL: 238 mg/kg

LOAEL: 475 mg/kg

OCDE 407

Toxicité orale subaiguë

DMF

Date de révision: 26.06.2023

Code du produit: SOL-004

Page 11 de 16

Expériences tirées de la pratique

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

Autres informations

En cas de résorption:

Maux de tête. Vertiges. État semi-conscient

Lésion de: Foie, Reins

Information supplémentaire

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange!

RTECS: LQ2100000

Avertissement ! Au meilleur de nos connaissances, les propriétés toxicologiques de ce produit n'ont pas été investiguées.

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues.

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
68-12-2	N,N-diméthylformamide; diméthylformamide					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	7100	96 h	Lepomis macrochirus	REACH Registration Dossier other: US EPA guideline 660/3-75-009
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 1000	72 h	Desmodesmus subspicatus	REACH Registration Dossier other: DIN 38412, part 9, "Determination"
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	13100	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier OECD Guideline 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	> 102	21 d	Oryzias latipes	REACH Registration Dossier OECD Guideline 204
	Toxicité pour les algues	NOEC	940 mg/l	14 d	Raphidocelis subcapitata	Bull. Environ. Contam. Toxicol. 31, 98-1 other: EPA-600/9-78-01 8
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	1500	21 d	Daphnia magna	REACH Registration Dossier Semi-Static toxicity test

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité :

100 %; 21 d; aerob

OCDE 301E/ EEC 92/69/V, C.4-B

Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

DMF

Date de révision: 26.06.2023

Code du produit: SOL-004

Page 12 de 16

Demande biochimique en oxygène
900 mg/g (5 d)

Demande théorique en oxygène (DThO):
1.863 mg/g

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

Facteur de bioconcentration (FBC): 0,3 - 1,2
Cyprinus carpio (Carpe); 56 d
OCDE 305C

Ne s'accumule pas de manière significative dans les organismes.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
68-12-2	N,N-diméthylformamide; diméthylformamide	-0,85

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
68-12-2	N,N-diméthylformamide; diméthylformamide	0,3 - 1,2	Cyprinus carpio	REACH Registration D

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Stabilité chimique in Eau: ca. 50 d
Solvant: Eau
La réaction avec l' Hydroxylradikalen (calculé.) (Lit.)

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Éviter une introduction dans l'environnement.

Attention - Substance non encore testée complètement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

L'élimination des emballages contaminés

Déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/CE (directive-cadre relative aux déchets) Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

DMF

Date de révision: 26.06.2023

Code du produit: SOL-004

Page 13 de 16

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 2265
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	N,N-DIMÉTHYLFORMAMIDE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	3



Code de classement:	F1
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
Catégorie de transport:	3
N° danger:	30
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 2265
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	N,N-DIMÉTHYLFORMAMIDE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	3



Code de classement:	F1
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 2265
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	N,N-DIMETHYLFORMAMIDE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	3



Dispositions spéciales:	-
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
EmS:	F-E, S-D

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

DMF

Date de révision: 26.06.2023

Code du produit: SOL-004

Page 14 de 16

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 2265
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	N,N-DIMETHYLFORMAMIDE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	3



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	10 L
Passenger LQ:	Y344
Quantité exceptée:	E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	355
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	60 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	366
IATA-Quantité maximale (cargo):	220 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	Non
---------------------------------	-----

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquide combustible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Autorisations (REACH, annexe XIV):

La substance est inscrite sur la liste candidate de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon l'article 59 du règlement REACH.

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 40, Inscription 72

2010/75/UE (COV):	100 % (950 g/l)
2004/42/CE (COV):	100 % (950 g/l)
Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III):	P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Information supplémentaire

Fiche de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 3, 30, 40, 72, 76

La substance est inscrite sur la liste candidate de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon l'article 59 du règlement REACH. diméthylformamide (DMF).

Législation nationale

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

DMF

Date de révision: 26.06.2023

Code du produit: SOL-004

Page 15 de 16

Limitation d'emploi:	Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.
Classe risque aquatique (D):	2 - présente un danger pour l'eau
Résorption cutanée/sensibilisation:	Transperce facilement l'épiderme et provoque l'intoxication.

Information supplémentaire

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,4,5,6,7,8,9,10,11,12,15,16.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road).
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%
CLP: Classification, labelling and Packaging
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
UN: United Nations
CAS: Chemical Abstracts Service
DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration
ATE: Acute toxicity estimate
LL50: Lethal loading, 50%
EL50: Effect loading, 50%
EC50: Effective Concentration 50%
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
NOEC: No Observed Effect Concentration
BCF: Bio-concentration factor
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
vPvB: very persistent, very bioaccumulative
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)
EmS: Emergency Schedules
MFAG: Medical First Aid Guide
IATA: International Air Transport Association
ICAO: International Civil Aviation Organization
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
IBC: Intermediate Bulk Container

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

DMF

Date de révision: 26.06.2023

Code du produit: SOL-004

Page 16 de 16

SVHC: Substance of Very High Concern

Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H312	Nocif par contact cutané.
H312+H332	Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H360D	Peut nuire au fœtus.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.